

## Focus sur... Le financement public des équipes artistiques de Rhône-Alpes

### Le champ de l'étude et la méthode

Dans le cadre d'un partenariat avec la Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture (DGCA), 4 Observatoires/Agences régionaux se sont coordonnés pour la réalisation d'une enquête interrégionale sur les financements publics<sup>1</sup> dans le secteur culturel en 2008.

L'enquête a été réalisée à partir des comptes administratifs (mandats émis) des collectivités publiques<sup>2</sup> : ministère de la Culture, conseils régionaux, conseils généraux, villes de plus de 10.000 habitants et structures intercommunales (EPCI) dont la ville-centre compte plus de 10.000 habitants. Seule la fonction budgétaire 3, présentant les dépenses culturelles, a fait l'objet d'une investigation détaillée.

L'étude concerne l'ensemble du champ culturel, mais des analyses plus fines ont été réalisées sur le spectacle vivant et les arts visuels (cf. synthèse et rapport final sur le site internet de la NACRe <http://www.la-nacre.org/politiques-publiques/financements-publics-de-la-culture/>).

Les 4 régions étudiées ont été : Lorraine, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. L'analyse présentée ci-dessous est extraite de cette enquête.

Elle porte sur les équipes artistiques professionnelles du spectacle vivant et les ensembles musicaux professionnels dont le siège social est en Rhône-Alpes, aidées par les collectivités enquêtées (81 villes de plus de 10 000 habitants, 24 EPCI dont la ville-centre regroupe plus de 10.000 habitants, 8 conseils généraux, conseil régional Rhône-Alpes, ministère de la Culture (DRAC et services centraux)).

#### Précautions de lecture :

*Sont exclues de cette analyse, outre les équipes artistiques amateurs, les équipes artistiques à la tête en 2008 des 5 CDN, des 2 CCN, du CDC, mais aussi l'Orchestre et le Ballet de l'Opéra National de Lyon dont la subvention n'est pas individualisée.*

*Pour 10 équipes artistiques gérant un lieu de diffusion en 2008 (Théâtre du Point du Jour, des Ateliers, de la Renaissance, de la Croix-Rousse, de Privas, de l'Iris, Amphithéâtre de Pont-de-Claix, NTH8...) dont l'économie est autre, ne sont pris en considération que les financements fléchés sur la compagnie. Les subventions qui se portent sur le lieu de diffusion ne sont pas retenues ; mais une marge d'erreur peut exister, certains financements de collectivités ne faisant pas clairement apparaître l'objet de la subvention (dans ce cas, elle sera généralement considérée comme rattachée au lieu). A titre d'information, ces équipes artistiques gérant un lieu mobilisaient 7,2 millions d'euros de subventions de fonctionnement pour l'ensemble de leurs activités de création, de diffusion, de sensibilisation...*

*Par ailleurs, pour les 3 orchestres – Orchestre National de Lyon, Orchestre des Pays de Savoie et Musiciens du Louvre – et le Grame<sup>3</sup>, labellisés par l'Etat, ce document mentionnera – le cas échéant – quand ils ne sont pas intégrés aux données lorsqu'il y a un risque de fausser l'analyse, car là aussi leur économie diffère fortement du reste des équipes artistiques.*

<sup>1</sup> Il s'agit donc d'une vision parcellaire des moyens financiers mobilisés par les équipes artistiques, puisque ne sont pas abordés dans l'enquête, les aides des sociétés civiles, les éventuels financements privés, ni les ressources dégagées par les équipes artistiques (cessions, coproductions...). Par ailleurs, il ne faut pas oublier que certaines équipes artistiques, qui peuvent être considérées comme professionnelles, ne bénéficient pas de soutien public ou peuvent bénéficier d'un soutien sur une ligne financière non culturelle (exemple : emploi-tremplin, CDDRA...).

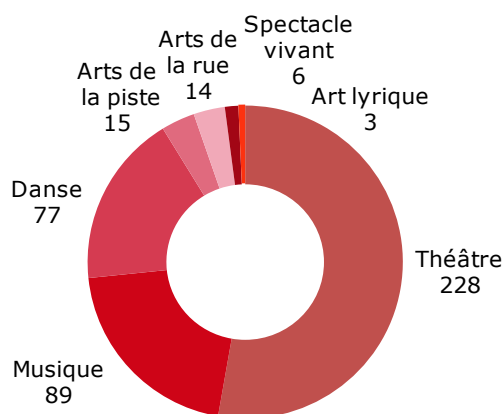
<sup>2</sup> Les financements européens n'ont pas été collectés.

<sup>3</sup> Centre National de Création Musicale.

## Les équipes artistiques aidées

432 équipes artistiques professionnelles rhônalpines (spectacle vivant et musique) ont été aidées en 2008 par les collectivités publiques.

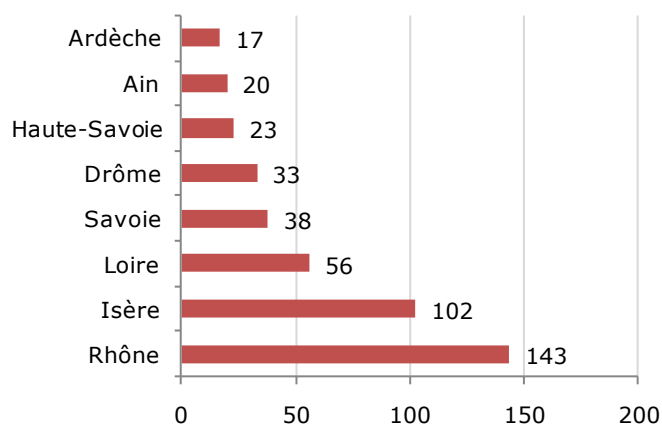
Répartition des équipes artistiques selon leur domaine artistique



53% relèvent du secteur du théâtre, 21% de la musique et 18% de la danse.

33% des équipes soutenues en 2008 sont installées dans le Rhône, 24% dans l'Isère.

Répartition des équipes artistiques selon leur département d'implantation



## La nature de leurs subventions

Répartition des subventions reçues par les équipes professionnelles, selon la nature de la dépense

Nature de la dépense	Montant
Fonctionnement	43 705 497 €
Fonctionnement hors 4 structures	14 795 025 €
Fonctionnement hors ONL seul	18 130 701 €
Investissement	1 749 490 €
<b>Total général</b>	<b>45 454 987 €</b>

En 2008, les 432 équipes artistiques ont reçu environ 45.500.000 € en subventions publiques (dont 4% en investissement).

*Du fait de l'aspect ponctuel et irrégulier des aides à l'investissement, la suite de l'analyse ne porte que sur la part « fonctionnement » des subventions (soit 43.705.497 €).*

Les quatre structures musicales labellisées mentionnées en préambule (*Orchestre National de Lyon, Orchestre des Pays de Savoie, Musiciens du Louvre et Grame*) représentent près de 29 millions € en aides au fonctionnement (66% du total), dont 88% pour l'Orchestre National de Lyon (ONL).

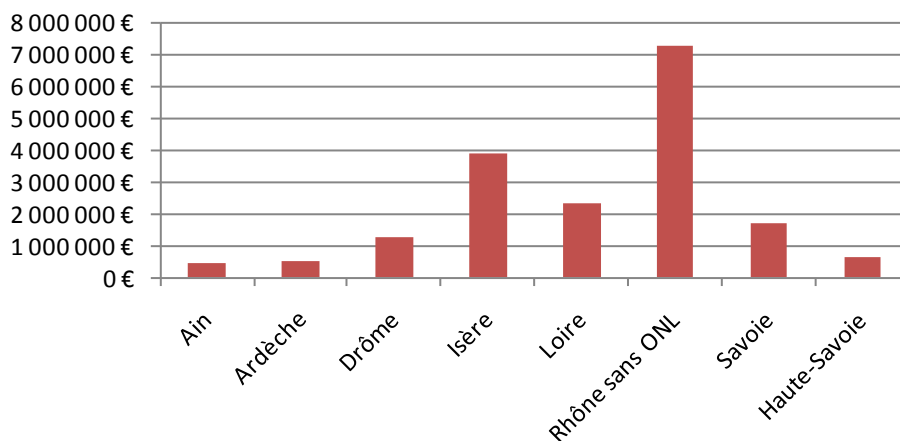
Sans ces quatre entités, le montant des subventions de fonctionnement aux équipes de création rhônalpines s'élève à environ 14.800.000 € (et 18.100.000 € sans l'ONL). Cela représente alors une moyenne théorique de 34.400 € par équipe, mais une médiane<sup>4</sup> de 10.000 €.

<sup>4</sup> Rappelons que la médiane scinde l'effectif en deux parties égales, c'est-à-dire qu'il y a autant d'équipes artistiques en-dessous qu'au-dessus de la médiane. Cette méthode permet d'éliminer l'influence que peuvent avoir les valeurs extrêmes.

## La répartition des aides sur le territoire rhônalpin

Le Rhône et l'Isère regroupant le plus grand nombre d'équipes de création soutenues en 2008 (57%), ces deux territoires cumulent les subventions les plus importantes (84%, mais 62% hors ONL).

Répartition des aides 2008 aux équipes artistiques selon le département (fonctionnement)



Répartition des équipes artistiques et des aides reçues, selon le département d'implantation

Territoire d'implantation	Montant	%	Nombre équipes	%
Ain	455 645 €	1%	20	5%
Ardèche	527 090 €	1%	17	4%
Drôme	1 272 903 €	3%	33	8%
Isère	3 890 750 €	9%	102	24%
Loire	2 328 886 €	5%	56	13%
Rhône	32 853 440 €	75%	143	33%
<i>Rhône sans ONL</i>	<i>7 278 644 €</i>	<i>40%</i>	<i>142</i>	<i>33%</i>
Savoie	1 723 803 €	4%	38	9%
Haute-Savoie	652 980 €	1%	23	5%
<b>Total général</b>	<b>43 705 497 €</b>	<b>100%</b>	<b>432</b>	<b>100%</b>

Un montant moyen par équipe nettement plus élevé caractérise le Rhône (230.000 €). En effet, dans les autres départements cette moyenne va de 23.000 € (Ain) à 45.000 € (Savoie). Cette prédominance du Rhône est notamment due à la présence de l'Orchestre National de Lyon (ONL) qui représente 78% de l'ensemble<sup>5</sup>. Sans l'ONL, la moyenne s'élève à 51.000 €, et le montant total du Rhône est ramené à 7.278.644 €, soit 40% des aides en région alors qu'il ne compte que pour 33% des équipes.

<sup>5</sup> L'orchestre et le ballet de l'Opéra national de Lyon n'ont pas pu être isolés dans l'enquête au sein de l'opéra. Les subventions à l'opéra sont globalisées sous la nomenclature « structure de création/production », et non « équipe de création ».

## Les collectivités partenaires

43 Communes (sur 81 enquêtées, soit 53%), les 8 Départements, la Région et la DRAC ont soutenu une ou plusieurs équipes professionnelles.

### Intervention financière en faveur des équipes artistiques, par type de collectivité

Type de collectivité	Nombre équipes	%	Montant	%	Moyenne	Médiane
Communes	234	54%	26 201 384 €	60%	111 972 €	4 500 €
<i>Communes sans ONL</i>	233	54%	2 886 588 €	16%	12 389 €	10 250 €
EPCI	1	0%	8 000 €	0%	ns	ns
Départements	268	62%	4 188 804 €	10%	15 630 €	6 000 €
Région	186	43%	5 245 789 €	12%	28 203 €	12 500 €
Etat	138	32%	8 061 520 €	18%	58 417 €	18 000 €
<i>Total général</i>	432	100%	43 705 497 €	100%	101 170 €	10 325 €

Le montant médian de l'aide reçue par une équipe artistique est de 10.325 € (la moyenne est de 101.170 €).

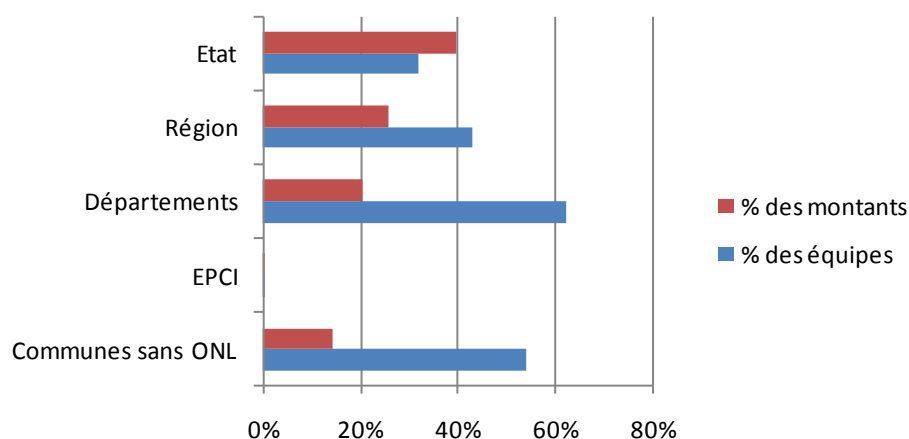
Le grand différentiel entre la moyenne et la médiane, ainsi que la part forte des Communes sont dus au poids de l'ONL, largement soutenu par la Ville de Lyon (96% des aides communales). Hors ONL, la part des Communes s'abaisse, et moyenne et médiane se rapprochent.

198 équipes artistiques (46%) ne sont soutenues que par une seule collectivité, essentiellement par un Département (48%) ou une Commune (34%), la Région (12%) et l'Etat (6%) intervenant rarement en solitaire.

Mais ces équipes ne représentent que 4,5% des financements. Toutes les autres cumulent plusieurs aides, d'où l'importance des financements croisés.

Les échelons administratifs de proximité, Départements (268 équipes soutenues) et Communes (234), touchent un nombre plus important d'équipes artistiques. A l'échelle du territoire régional, les huit départements sont ceux qui ont aidé le plus grand nombre d'équipes artistiques (62% de l'ensemble), mais pour un volume financier et une moyenne de subvention (15.630 €) inférieurs à ceux de la Région (28.203 €) et de l'Etat (58.417 €).

### Répartition de l'intervention en faveur des équipes artistiques par type de collectivité (% hors aide ONL)



Sur ce graphique (qui exclut le financement de l'ONL), l'Etat représente 40% des financements tout en n'aidant qu'un tiers des équipes. A l'opposé, les Communes aident 54% des équipes, mais ne représentent que 14% des financements.

Si l'on exclut les quatre structures musicales labellisées<sup>6</sup>, l'Etat reste le financeur principal de la création (31%). Son aide est plus sélective, ce qui conduit à un soutien moyen et médian supérieur.

Toutefois, la Région s'impose aujourd'hui comme un soutien important (28% du total des subventions), attribué cependant à un nombre plus élevé d'équipes artistiques.

Etat et Région sont les principaux financeurs des équipes artistiques, d'autant qu'elles soutiennent aussi les équipes artistiques à la tête d'institutions de production ou de diffusion, qui ne figurent pas dans ces données chiffrées.

L'intervention financière des collectivités publiques reste inégale selon les équipes artistiques ; nombreuses sont celles qui ne sont soutenues que par un financeur local et ne perçoivent donc qu'un montant limité.

Ainsi, parmi les 432 équipes artistiques aidées, 48% ont-elles reçu moins de 10.000 € en 2008, dont 21 d'entre elles moins de 1.000 €.

A l'opposé, 46 équipes (11%) ont cumulé plus de 100.000 € de subventions.

Tranche de financements	Nombre d'équipes	% du total	Montant cumulé	% du total des montants	Moyenne / équipe
- de 1000 €	21	4,9 %	10 800 €	0,02 %	514 €
- de 10 000 €	207	47,9 %	808 549 €	1,85 %	3 906 €
+ de 100 000 €	46	10,6 %	36 830 501 €	84,27 %	800 663 €
+ de 100 000 € hors 4 structures	42	9,8 %	7 920 029 €	53,53 %	188 572 €

Cette différence de traitement peut en partie se justifier par le cycle d'activité de création, certaines équipes artistiques ayant pu recevoir en 2008 une aide à la création, au moment où d'autres s'attachaient cette année-là à la diffusion ou à l'action culturelle.

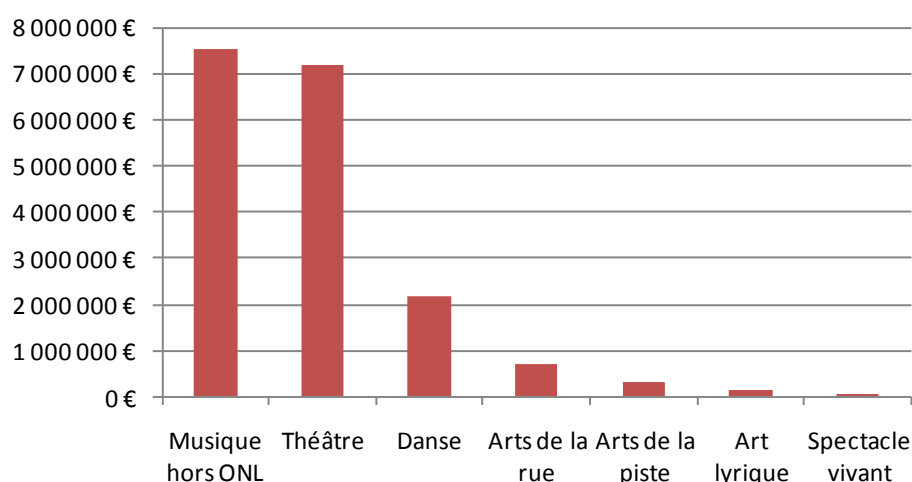
<sup>6</sup> NB : les Départements ne les financent pas, sauf l'Orchestre des Pays de Savoie qui, a contrario, n'est pas soutenu par la Commune. Si l'on inclut les quatre structures, ce sont les Communes qui deviennent les premiers financeurs de la création, en raison de l'aide importante (plus de 23 millions d'euros) apportée à l'ONL par la Ville de Lyon.

## Le soutien aux différents domaines artistiques

Répartition des équipes artistiques et des aides reçues, par domaine artistique

Domaine artistique	Montant	%	Nombre équipes	%
Musique	33 099 452 €	76%	89	21%
<i>Musique hors ONL</i>	<i>7 524 656 €</i>	<i>41%</i>	<i>88</i>	<i>20%</i>
Théâtre	7 187 299 €	16%	228	53%
Danse	2 195 267 €	5%	77	18%
Arts de la rue	729 189 €	2%	14	3%
Arts de la piste	314 410 €	1%	15	3%
Art lyrique	150 250 €	0%	3	1%
Spectacle vivant	29 629 €	0%	6	1%
<b>Total général</b>	<b>43 705 497 €</b>	<b>100%</b>	<b>432</b>	<b>100%</b>

Répartition des aides reçues par domaine artistique



La création musicale est le domaine artistique le plus subventionné (76%, mais 41% hors ONL, soit à peu près le même poids que le théâtre – 40% une fois retiré l'ONL du total).

Hors ONL, au sein de la musique, sept équipes perçoivent plus de 250.000 €, toutes dans le secteur des musiques savantes.

Le soutien moyen par équipe musicale de 85.507 € (hors ONL), est

nettement supérieur à celui apporté aux équipes artistiques de théâtre (31.523 €) et de danse (28.510 €). Au sein du spectacle vivant, les équipes artistiques d'arts de la rue bénéficient d'une aide moyenne plus élevée (52.085 €).

Il convient de relativiser cette dernière moyenne, du fait que ce sont les équipes artistiques théâtrales – et dans une bien moindre mesure chorégraphiques – qui sont à la tête des institutions de production (CDN, CCN...) et de diffusion artistique, non prises en compte ici.

**Financement des équipes artistiques par l'Etat seul (Drac, crédits centraux), par les Collectivités seules, en financements croisés Etat - Collectivités/EPCI, par l'ensemble des échelons, selon le domaine artistique**

Rhône-Alpes hors ONL	Échelons d'intervention	Total Equipes artistiques		Compagnies d'art dramatique		Compagnies d'arts de la rue		Compagnies de cirque	
		Nbre	Dépenses	Nbre	Dépenses	Nbre	Dépenses	Nbre	Dépenses
	<b>Etat seul</b>	11	78 700 €	5	53 600 €	0	0 €	0	0 €
	<b>Collectivités seules</b>	294	4 824 561 €	164	2 622 559 €	8	48 489 €	12	67 410 €
	<b>Etat seul ou en financements croisés</b>	137	13 327 640 €	64	4 564 740 €	6	680 700 €	3	247 000 €
	<b>Ensemble des financeurs</b>	431	18 152 201 €	228	7 187 299 €	14	729 189 €	15	314 410 €

Rhône-Alpes hors ONL	Échelons d'intervention	Ensembles musicaux		Compagnies chorégraphiques		Ensembles d'art lyrique		Compagnies pluridisciplinaires	
		Nbre	Dépenses	Nbre	Dépenses	Nbre	Dépenses	Nbre	Dépenses
	<b>Etat seul</b>	3	14 900 €	3	10 200 €	0	0 €	0	0 €
	<b>Collectivités seules</b>	57	1 549 369 €	45	485 105 €	2	22 000 €	6	29 629 €
	<b>Etat seul ou en financements croisés</b>	31	5 996 787 €	32	1 710 163 €	1	128 250 €	0	0 €
	<b>Ensemble des financeurs</b>	88	7 546 156 €	77	2 195 268 €	3	150 250 €	6	29 629 €

Les collectivités territoriales assument seules plus du quart des financements pour environ deux tiers des équipes artistiques (hors ONL). L'Etat intervient seul ou en financements croisés dans près de ¾ des financements pour environ un tiers des équipes.

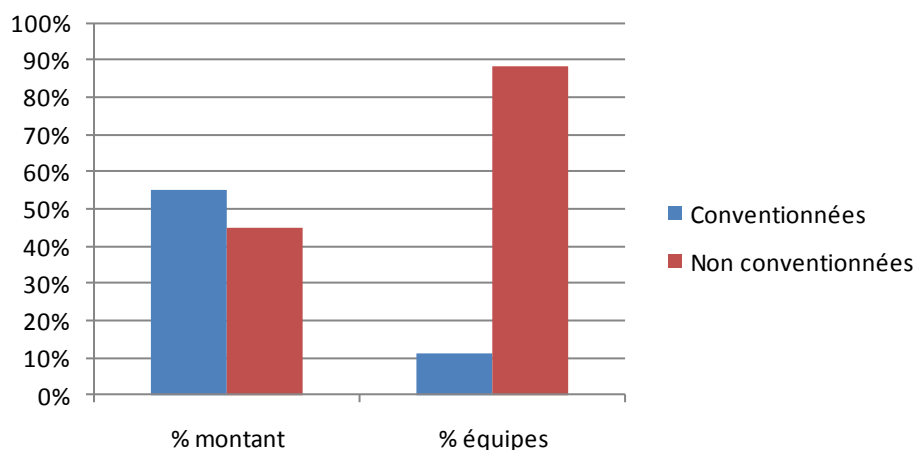
## Les équipes artistiques conventionnées<sup>7</sup>

- Par l'Etat

Ont été identifiées les équipes artistiques conventionnées par l'Etat en 2008, soit 50 (12% du total).

Hors ONL, celles-ci rassemblent 55% des subventions (81% avec l'ONL), pour un montant moyen de 202.878 € (près de 9,5 fois l'aide moyenne reçue par les non-conventionnées).

Répartition des équipes et de leurs aides selon leur conventionnement par l'Etat (hors ONL)



Répartition des équipes artistiques et de leurs aides, selon leur conventionnement par l'Etat

Convention Etat 2008	Montant	%	Nombre équipes	%	Moyenne	Médiane
Conventionnées	35 523 815 €	81%	50	12%	710 476 €	124 450 €
Conventionnées hors ONL	9 949 019 €	55%	49	11%	203 041 €	122 900 €
Non conventionnées	8 181 682 €	19%	382	88%	21 418 €	8 300 €
<b>Total général</b>	<b>43 705 497 €</b>	<b>100%</b>	<b>432</b>	<b>100%</b>	<b>101 170 €</b>	<b>10 325 €</b>

Parmi les 50

équipes artistiques conventionnées, 35 ont reçu plus de 100.000 € de subventions (70%) ; elles constituent les 3/4 des équipes appartenant à cette tranche de financement.

Répartition des équipes artistiques conventionnées par l'Etat et de leurs aides, par domaine artistique

Domaine artistique	Montant	%	Nombre équipes	%	Montant Etat	Part Etat %
Musique	30 676 843 €	86%	13	26%	4 311 200 €	14%
Musique hors ONL	5 102 047 €	51%	12	24%	2 431 200 €	48%
Théâtre	2 989 735 €	9%	23	46%	1 583 920 €	53%
Danse	858 787 €	2%	6	12%	424 000 €	49%
Arts de la rue	662 200 €	2%	5	10%	384 900 €	58%
Arts de la piste	208 000 €	1%	2	4%	115 000 €	55%
Art lyrique	128 250 €	0%	1	2%	60 000 €	47%
<b>Total général</b>	<b>35 523 815 €</b>	<b>100%</b>	<b>50</b>	<b>100%</b>	<b>6 879 020 €</b>	<b>19%</b>
<b>Total hors ONL</b>	<b>9 949 019 €</b>		<b>49</b>		<b>4 999 020 €</b>	<b>50%</b>

Les

équipes artistiques du domaine musical et des arts de la rue sont proportionnellement plus nombreuses à être conventionnées par l'Etat (26% pour la musique, alors qu'elles ne représentent que 21% des équipes artistiques aidées, 10% contre 3% pour les arts de la rue).

La part d'intervention de l'Etat est en moyenne de 50% (hors ONL) ; elle est plus forte pour les compagnies d'arts de la piste (55%) et d'arts de la rue (58%).

<sup>7</sup> Ce focus s'attache aux équipes artistiques conventionnées par l'Etat et/ou la Région, mais il faut avoir en tête que des conventionnements peuvent aussi exister avec certains Départements ou certaines Villes.

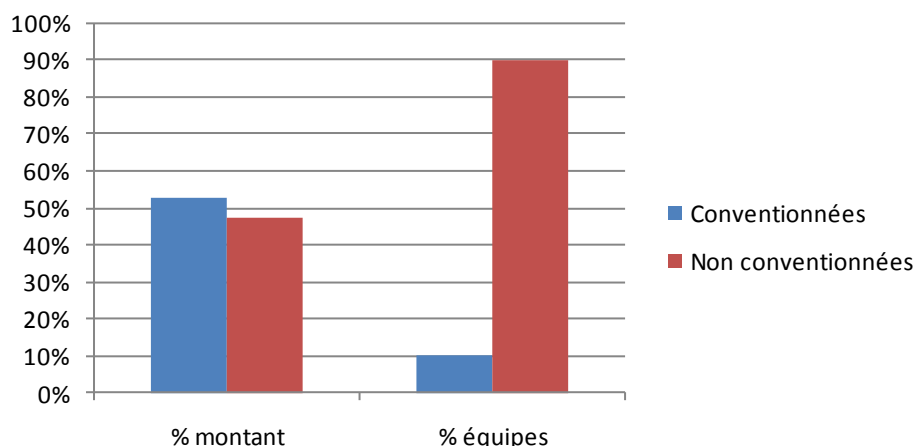


Les équipes artistiques de danse conventionnées reçoivent 143.131 € en moyenne des collectivités (environ 10% de plus que les équipes artistiques de théâtre et d'arts de la rue), nettement moins que les équipes du domaine musical (425.171 € hors ONL, 196.263 € hors 4 structures labellisées).

- Par la Région

De la même façon, ont été repérées les équipes artistiques conventionnées par la Région en 2008, soit 45 (10% de l'ensemble). Hors ONL, elles recueillent 53% de l'ensemble des financements, avec un montant moyen légèrement plus élevé (216.498 €) que pour les équipes artistiques conventionnées par l'Etat.

**Répartition des équipes et de leurs aides selon leur conventionnement par la Région (hors ONL)**



**Répartition des équipes artistiques et de leurs aides, selon leur conventionnement par la Région**

Convention Région 2008	Montant	%	Nombre équipes	%	Moyenne	Médiane
Conventionnées	35 100 707 €	80%	45	10%	780 016 €	137 500 €
<i>Conventionnées hors ONL</i>	<i>9 525 911 €</i>	<i>53%</i>	<i>44</i>	<i>10%</i>	<i>216 498 €</i>	<i>134 075 €</i>
Non conventionnées	8 604 790 €	20%	387	90%	22 235 €	8 850 €
<i>Total général</i>	<i>43 705 497 €</i>	<i>100%</i>	<i>432</i>	<i>100%</i>	<i>101 170 €</i>	<i>10 325 €</i>

Près de ¾ des 33

équipes conventionnées par la Région dépassent 100.000 € de subventions.

**Répartition des équipes artistiques conventionnées par la Région et de leurs aides, par domaine artistique**

Domaine artistique	Montant	%	Nombre équipes	%	Montant Région	Part Région %
Musique	30 571 121 €	87%	11	24%	1 699 500 €	6%
<i>Musique hors ONL</i>	<i>4 929 325 €</i>	<i>52%</i>	<i>10</i>	<i>23%</i>	<i>1 299 500 €</i>	<i>26%</i>
Théâtre	3 040 685 €	9%	24	53%	1 168 736 €	38%
Danse	778 452 €	2%	5	11%	261 452 €	34%
Arts de la rue	582 200 €	2%	4	9%	172 500 €	30%
Arts de la piste	0 €	0%	0	0%	0 €	0%
Art lyrique	128 250 €	0%	1	2%	63 250 €	49%
<i>Total général</i>	<i>35 100 707 €</i>	<i>100%</i>	<i>45</i>	<i>100%</i>	<i>3 365 438 €</i>	<i>10%</i>
<i>Total hors ONL</i>	<i>9 458 912 €</i>		<i>44</i>		<i>2 965 438 €</i>	<i>31%</i>

Par

domaine artistique, les mêmes tendances peuvent être constatées que pour les équipes artistiques conventionnées par l'Etat.

La part d'intervention de la Région est plus faible que pour l'Etat, avec une moyenne de 31% (hors ONL) ; elle est plus forte pour les compagnies chorégraphiques (34%) et d'art dramatique (38%).

- Par l'Etat et la Région

35 de ces équipes artistiques conventionnées le sont à la fois par l'Etat et par la Région (en moyenne, hors ONL, 256.562 € collectés auprès des collectivités).

**Répartition des équipes artistiques conventionnées  
par l'Etat et la Région et de leurs aides, par domaine artistique**

Domaine artistique	Montant tous financeurs publics	%	Nombre équipes	%	Montant Etat	Part Etat %	Montant Région	Part Région %
Musique	30 457 121 €	89%	10	29%	4 219 700 €	14%	1 654 500 €	5%
Musique hors ONL	4 882 325 €	56%	9	26%	2 339 700 €	48%	1 274 500 €	26%
Théâtre	2 351 874 €	7%	15	43%	1 196 920 €	51%	861 150 €	37%
Danse	778 452 €	2%	5	14%	384 000 €	49%	261 452 €	34%
Arts de la rue	582 200 €	2%	4	11%	314 900 €	54%	172 500 €	30%
Arts de la piste	0 €	0%	0	0%	0 €	0%	0 €	0%
Art lyrique	128 250 €	0%	1	3%	60 000 €	47%	63 250 €	49%
<b>Total général</b>	<b>34 297 897 €</b>	<b>100%</b>	<b>35</b>	<b>100%</b>	<b>6 175 520 €</b>	<b>18%</b>	<b>3 012 852 €</b>	<b>9%</b>
<b>Total hors ONL</b>	<b>8 723 101 €</b>		<b>34</b>		<b>4 295 120 €</b>	<b>49%</b>	<b>2 632 852 €</b>	<b>30%</b>

Au sein des financements de ces compagnies conventionnées par l'Etat et la Région, l'Etat compte pour 49% (hors ONL) et la Région pour 30%, le reste des financements (21%) étant apporté par les Communes et les Départements.

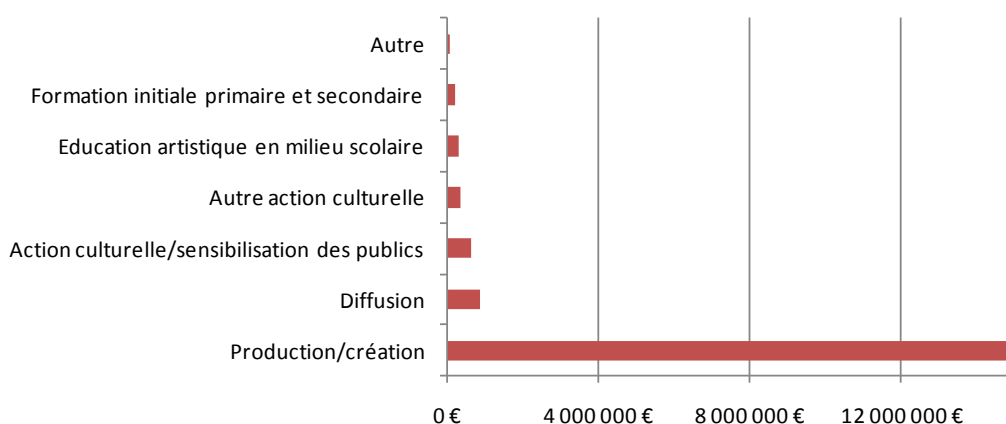
Selon les domaines artistiques (hors art lyrique peu présent), la part de l'Etat oscille entre 48% (musique) et 54% (arts de la rue), celle de la Région entre 26% (musique) et 37% (théâtre). La part des autres collectivités est plus élevée pour la musique (26%).

## Les actions soutenues

Parmi l'ensemble des équipes artistiques professionnelles, 87% des aides se sont portées sur la production et la création (et plus largement pour le fonctionnement général des équipes artistiques conventionnées).

Quelques subventions ont été fléchées vers d'autres actions : action culturelle et sensibilisation des publics, diffusion (festival...), éducation artistique en milieu scolaire.

**Répartition des aides reçues par type d'action (hors ONL)**



## Répartition des aides reçues, par type d'action

Domaine des actions	Montant	Montant hors ONL	% hors ONL
Production/création	41 332 365 €	15 757 569 €	87%
Diffusion	882 767 €	882 767 €	5%
Action culturelle/sensibilisation des publics	643 000 €	643 000 €	4%
Autre action culturelle	330 900 €	330 900 €	2%
Education artistique en milieu scolaire	304 113 €	304 113 €	2%
Formation initiale primaire et secondaire	188 400 €	188 400 €	1%
Autre	23 952 €	23 952 €	0%
<b>Total</b>	<b>43 705 497 €</b>	<b>18 130 701 €</b>	<b>100%</b>

## D'autres financements possibles ...

### L'exemple de l'intervention des services non-culturels de la Région Rhône-Alpes

Pour la Région Rhône-Alpes, ont aussi été recensées les aides apportées à la culture par les services non-culturels (aménagement du territoire, éducation, politique de la ville, etc...). Pour ce qui est du soutien aux équipes artistiques professionnelles, cette aide représente 584.797 €, soit 12% du montant accordé par le service culture (hors ONL). Pour 1 € culturel, la Région apporte 0,12 € non-culturel.

Trois postes regroupent 92% de cette aide non-culturelle : emplois-tremplin (43%), Politique de la ville (33%) et CDDRA (16%).

60 équipes artistiques ont bénéficié d'une aide hors service culturel, dont 50% ont aussi reçu une aide du service culturel.

Ainsi, la Région a soutenu 216 équipes artistiques au total, dont 30 seulement hors service culturel.



### NACRe Rhône-Alpes

33 cours de la Liberté

69003 Lyon

04 72 77 84 30

[www.la-nacre.org](http://www.la-nacre.org)

[www.rhonealpesarts.com](http://www.rhonealpesarts.com)

[www.facebook.com/la.nacre](https://www.facebook.com/la.nacre)

[twitter.com/la\\_nacre](https://twitter.com/la_nacre)

### La Nacre est soutenue

par la Région Rhône-Alpes

et le ministère de la Culture et de la Communication/Drac Rhône-Alpes



Rhône-Alpes Région

